**HOBBES, Léviathan, XVII**

La seule façon d’ériger un tel pouvoir commun, apte à défendre les gens de l’attaque des étrangers, et des torts qu’ils pourraient se faire les uns aux autres, et ainsi à les protéger de telle sorte que par leur industrie et par les productions de la terre, ils puissent se nourrir et vivre satisfaits, c’est de confier tout leur pouvoir et toute leur force à un seul homme, ou à une seule assemblée, qui puisse réduire toutes leurs volontés, par la règle de la majorité, en une seule volonté. Cela revient à dire : désigner un homme, ou une assemblée, pour assumer leur personnalité ; et que chacun s’avoue et se reconnaisse comme l’auteur de tout ce qu’aura fait ou fait faire, quant aux choses qui concernent la paix et la sécurité commune, celui qui a ainsi assumé leur personnalité, que chacun par conséquent soumette sa volonté et son jugement à la volonté et au jugement de cet homme ou de cette assemblée. Cela va plus loin que le consensus, ou concorde : il s’agit d’une unité réelle de tous en une seule et même personne, unité réalisée par une convention de chacun avec chacun passée de telle sorte que c’est comme chacun disait à chacun : *j’autorise cet homme ou cette assemblée, et je lui abandonne mon droit de me gouverner moi-même, à cette condition que tu lui abandonnes ton droit et que tu autorises toutes ses actions de la même manière*. Cela fait, la multitude ainsi unie en une même personne est appelée une REPUBLIQUE, en latin CIVITAS. Telle est la génération de ce grand LEVIATHAN, ou plutôt pour en parler avec plus de révérence de ce *dieu mortel*, auquel nous devons, sous le *Dieu immortel*, notre paix notre paix et notre protection. Car en vertu de cette autorité qu’il a reçue de chaque individu de la République, l’emploi lui est conféré d’un tel pouvoir et d’une telle force, que l’effroi qu’ils inspirent lui permet de modeler les volontés de tous, en vue d’une paix à l’intérieur et de l’aide mutuelle contre les ennemis de l’extérieur. En lui réside l’essence de la République, qui se définit : *une personne unique telle qu’une grande multitude d’hommes se sont faits, chacun d’entre eux, par des conventions mutuelles qu’ils ont passées l’un avec l’autre, l’auteur de ses actions, afin qu’elle use de la force et des ressources de tous, comme elle le jugera expédient, en vue de leur paix et de leur commune défense*.

Le dépositaire de cette personnalité est appelé SOUVERAIN, et l’on dit qu’il possède le *pouvoir souverain*; tout autre homme est appelé son SUJET.

**Léviathan, XX**

… Il est donc tout à fait clair, à mes yeux, tant d’après la raison que d’après l’Ecriture, que le pouvoir souverain, qu’il réside en un seul homme, comme dans une monarchie, ou dans une assemblée, comme dans les Républiques populaires ou aristocratiques, est tel qu’on ne saurait imaginer que les hommes en édifient un plus grand. Et, encore qu’on puisse imaginer maintes conséquences mauvaises d’un pouvoir à ce point illimité, néanmoins, bien pires sont les conséquences de son absence, laquelle s’identifie à la guerre de chacun contre son voisin. La condition de l’homme dans cette vie n’est jamais exempte d’incommodités, mais dans aucune République ne se manifeste une lourde incommodité, si ce n’est celle qui procède de la désobéissance des sujets, et de l’infraction aux conventions dont la République tient son existence. Et quiconque, jugeant trop grand le pouvoir souverain, cherchera à le diminuer, devra s’assujettir à un second pouvoir capable de limiter le premier, et donc encore plus grand.

La plus grave objection est celle qu’on tire de la pratique, en demandant où et quand un tel pouvoir a été reconnu par des sujets. Mais on peut se demander en retour où et quand un royaume est resté si longtemps exempt de discordes et de guerres civiles. Jamais, dans les nations dont les Républiques jouirent de longévité, et ne succombèrent qu’à la guerre étrangère, les sujets ne se disputèrent du pouvoir souverain. Et de toute manière, un argument tiré de la pratique d’hommes qui n’ont pas entièrement passé au crible, et pesé selon des procédés rigoureux, les causes et la nature des Républiques, et qui endurent quotidiennement les misères issues d’une telle ignorance est sans valeur. En effet, même si en tous les endroits du monde les hommes établissent sur le sable les fondations de leurs maisons, on ne pourrait pas inférer de là qu’il doit en être ainsi. L’art d’établir et de maintenir les Républiques repose, comme l’arithmétique et la géométrie, sur des règles déterminées ; et non, comme le jeu de paume sur la seule pratique.